



*Socialement responsable*

# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

## Compte rendu de la réunion ASS de l'ANGDM du 27 février 2019

Le 27 février s'est tenue la réunion ASS/ANGDM. La délégation CFTC était composée de Hervé FLUET et Raphaël MARGHERITA.

### **Approbation du PV du 26 novembre 2018 :**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **Point FNAS :**

La situation de trésorerie au 31.12.2018 est de 422 544 €, auxquels il faudra rajouter à terme le retour des cautions à hauteur de 75 000 €. Au 31 janvier 2019, la situation de trésorerie est quasiment identique.

Se pose l'information sur les entrées en EHPAD hors secteur. Une information sera faite dans Arc en Ciel.

### **Point ASS :**

#### **Evolution budgétaire des prestations au 31.12.18**

Il nous a été présenté l'exécution budgétaire au 31.12.2018. Il en résulte que le taux de réalisation de l'ensemble des prestations est de 99,34 % pour un montant de 26 302 915 €.

#### **Suivi de la part des bénéficiaires ASS**

Tableau joint en annexe 1

Ce tableau démontre que l'effectif affilié est de 105 267 personnes, soit une baisse de 25,4 % depuis 2012, et 25 % de cette population est aidée par l'agence.

De même, il nous a été présenté le suivi des prestations (montant, dénombrement, pourcentage par région ainsi que la prestation 2.2b).

Comme vous pouviez le prévoir, le budget est consommé à 100 %. Si des militants désirent le détail, nous sommes à leur disposition.

Concernant la consommation des heures d'aides à domicile, il est à noter que 1 448 839 heures ont été prescrites en 2018, soit une baisse d'environ 13 % par rapport à 2017. Ce chiffre n'est pas définitif, des régularisations sont en cours. Il est à noter que c'est la plus forte baisse depuis 2012.

### **Suivi des délais de traitement**

Il nous a été présenté un tableau médian des délais de paiement des différentes prestations payées par l'ANGDM. Celles-ci sont très variables d'une région à l'autre. La CFTC note une avancée sur la prestation de suivi des délais de paiement. Cependant, elle a demandé :

- D'uniformiser les délais de paiement d'une région à l'autre
- De mettre en place un tableau de suivi par prestation (date d'entrée de la demande, date de régularisation du dossier).

Elle a rappelé à la Direction que le mécontentement du mois de décembre venait des délais de paiement et que l'agence doit tout mettre en œuvre pour les raccourcir et dans la plus grande transparence, et de dissocier les dossiers où l'agence est seul maître à bord et où il y a des intervenants extérieurs. A suivre.

### **Rapport d'activité ASS :**

Celui-ci reprend l'activité sur les quatre dernières années. On peut s'apercevoir que des efforts ont été faits sur les prestations maladie, dus en partie à une modification du règlement national.

Concernant le 2.2b, on note une baisse de la prestation transport dans le Nord depuis la fermeture du service transport à la CARMI. Cependant, dans l'Est et le Sud, celle-ci a fortement progressé et on est au-dessus des prestations versées dans les CARMI (le vieillissement de la population doit certainement jouer un rôle) de même que les cures thermales ont augmenté.

### **Aides financières individuelles maladie complémentaire :**

Cette prestation a plus que doublé en nombre depuis 2013. L'aide moyenne accordée est de 742 €/agent.

Pour la CFTC, il est à noter des efforts sensibles sur beaucoup de prestations, notamment liées aux interventions des partenaires sociaux. Elle considère qu'un groupe de travail doit être mis en place pour faire évoluer des prestations, notamment avec le reste à charge 0 voulu par l'Etat sur certaines prestations.

- Entrée en EHPAD
- Amélioration de l'habitat des agents logés dans le privé
- Aide aux aidants

Le Directeur nous informe que pour pallier au retard de paiement, il a eu l'autorisation d'embaucher du personnel en CDD et il a réorganisé les tâches de travail au sein de l'agence.

A suivre.

Comme sur le sujet précédent, le rapport détaillé d'environ une trentaine de pages est disponible pour les militants qui le souhaitent auprès des administrateurs CFTC.

A suivre.

### **Politique loisirs – vacances :**

Il nous a été présenté le bilan 2018 longs séjours.

2 876 places ont été attribuées pour un coût global de 2 946 726 €, soit une hausse de 10.3 % par rapport à 2017.

SEV (sénior vacances) 1 341 participants (-1,4 %).

Loisirs 5 578 participants (baisse de 17 % par rapport à 2017).

Pour la CFTC, il faut attendre le premier bilan 2019 pour voir si la politique vacances préconisée par la CFTC porte ses fruits, à savoir :

- Faire partir en priorité les bas revenus
- Augmenter les départs en loisirs de proximité.

A suivre.

Divers :

Concernant la prise en charge par le 2.2b des visites chez le médecin généraliste dans les mines de fer, ce point sera reporté à une prochaine réunion. L'agence n'a pas eu le temps nécessaire pour faire l'étude.

La prise en charge du transport en centre de rééducation respiratoire est une vieille revendication CFTC. L'agence va étudier la possibilité de modifier le règlement ASS national pour pouvoir honorer cette prestation par le biais du 2.2b.

### **Ressenti de la délégation :**

La représentation CFTC considère qu'elle n'a à ce jour toujours pas obtenu l'ensemble des réponses formulées par le mouvement du mois de décembre, à savoir :

- Toutes les demandes financières ont été réglées (il semblerait que non, car des organismes n'ont pas encore envoyé la facture ?)
- Quel montant reste à recouvrir ?
- Les paiements directs envers les ayants droit sont-ils à jour ?
- Clarifier les documents de suivi, avec notamment la mise en place de suivi par prestation voulu par la CFTC.

Cependant, elle note une volonté d'écoute, de clarification de documents et d'apaisement voulus par la Direction.

A suivre.

La délégation CFTC

Hervé FLUET  
Raphaël MARGHERITA